



QUOTIENT FAMILIAL 2019

Pour toute inscription reçue
entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 ⁽¹⁾

Complétez ce formulaire et retournez-le à **juridique@agospap.com** (ou par courrier), accompagné :
de la ou des copie(s) intégrale(s) de votre ou vos avis d'imposition⁽¹⁾ 2018 pour les revenus 2017

Je ne souhaite pas faire calculer mon QF, je réglerai le tarif Q1 et je n'ai pas d'avis d'imposition à fournir.

VOUS	VOTRE CONJOINT/CONCUBIN ÉGALEMENT OUVRANT DROIT DE L'AGOSPAP
Nom* :	Nom :
Prénom* :	Prénom :
Pour communication du QF, courriel privilégié :	Date de naissance :
Courriel ⁽³⁾ :	Pour communication du QF, courriel privilégié :
Adresse* :	Courriel :
.....	Administration d'origine :
.....	Identifiant ou SOI :
Date de naissance :	
Situation familiale* :	
<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire	Avez-vous eu un enfant après le 31/12/2017 ?
<input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé(e) Veuf (ve)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Administration d'origine* :	Si oui, joindre une copie de l'acte de naissance ou du livret de famille ⁽²⁾
Identifiant ou SOI* :	

(1) Attention : si le couple déclare séparément, les deux avis d'imposition doivent être envoyés. Les concubins, les personnes vivant en vie maritale doivent adresser les avis d'imposition de chacune des 2 personnes vivant ensemble.

(2) Principe du calcul du quotient familial : revenu fiscal de référence (du foyer fiscal) de votre ou vos avis d'imposition / nombre actuel de parts fiscales. Pour plus d'informations sur la centralisation du calcul du quotient familial, consultez la page quotient familial sur www.agospap.com

(3) Information obligatoire pour communication de votre quotient familial sous 4 jours ouvrés après réception des justificatifs.

Les avis d'imposition et autres justificatifs nécessaires au calcul du QF sont détruits dans les 15 jours suivants leur traitement.